

Dijon, Novembre 2019

Communiqué de Presse

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et l'université de Bourgogne renouvellent leur engagement en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

Judi 28 Novembre 2019 – 11h - Campus de Dijon – Maison de l'université

Fabien CHAUVE, Membre du Directoire de la caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et Alain BONNIN, Président de l'université de Bourgogne officialisent, jeudi 28 novembre, le renouvellement, pour 3 ans, du partenariat en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, banque responsable et citoyenne portée par des valeurs coopératives, est fortement impliquée dans la lutte contre toute forme d'exclusion. Elle a notamment choisi de déployer une politique sociale forte en faveur de l'emploi des personnes handicapées qui se traduit à travers :

- **Le recrutement**, grâce à la mise en œuvre de dispositifs de formations par alternance, auxquelles la Caisse d'Épargne propose une adaptation de postes personnalisés, un tutorat et un parcours d'intégration personnalisé. Ce qui se traduit par **5 contrats en alternance chaque année qui peuvent déboucher ensuite sur des contrats en CDD et CDI.**
- **Le maintien en emploi** des collaborateurs en situation de handicap ou touchés par la maladie (adaptation de poste ou d'horaires de travail, coaching personnalisé par des accompagnants externes...).
- **L'achat de prestations de service auprès du secteur adapté et protégé** (espaces verts, nettoyage des GAB, service traiteur, logistique, routage, ...).
- **L'insertion des étudiants en situation de handicap dans la vie professionnelle.**

De son côté, l'université est particulièrement attachée à :

- développer et renforcer ses relations avec le monde de l'entreprise afin notamment d'**anticiper les besoins en compétences des entreprises et améliorer ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.**
- **accueillir les personnes en situation de handicap** et leur offrir les conditions les plus adaptées possibles à la réussite de leurs études, à leur participation à la vie de l'établissement et à leur insertion professionnelle. **La mission Handicap accompagne ces étudiants en amont de leur entrée à l'université jusqu'à leur insertion professionnelle, et leur propose des dispositifs individualisés.**

Ainsi, depuis 2006, la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche Comté et l'université de Bourgogne ont signé un partenariat afin de concrétiser cette ambition partagée. Cet accord permet de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap à travers :

- l'accueil en stage rémunéré de ces étudiants dans le cadre de leur cursus
- l'accès à des emplois rémunérés d'été
- le recrutement de ces étudiants à l'issue de leur parcours universitaire.

Le partenariat prévoit également le versement annuel d'une subvention de 7 000 € destiné au financement de matériels, ou de travaux d'aménagement pour améliorer la vie des étudiants handicapés dans le cadre de leurs études.

Depuis 2006, chaque année, ce dispositif accompagne les études de plus d'une cinquantaine d'étudiants, aux handicaps et parcours très variés.

Contact Presse :

Audrey RAHALI – Service communication – Université de Bourgogne
audrey.rahali@u-bourgogne.fr – T. 03 80 39 37 96 / 06 77 43 47 24